

SYNDICAT MIXTE ARDECHE DROME NUMERIQUE (A.D.N)

DELIBERATION

BUREAU EXECUTIF DU 22 FEVRIER 2023

Ressources Humaines

Objet : Délibération portant attribution des indemnités de télétravail

L'an deux mille vingt-trois, le 22 février 2023 à 12:00, le Bureau Exécutif du syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique, dûment convoqué le mercredi 15 février 2023, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Didier-Claude BLANC, Président.

MEMBRES PRESENTS :

Didier Claude BLANC, Claude AURIAS,

Max TOURVIEILHE,

Jacques LADEGAILLERIE, Franck SOULIGNAC,

Virginie BONNET-FERRAND,

Aurelien FERLAY, Christel FALCONE, Christian REY, Philippe INARD, Jérôme LEBRAT

MEMBRES ABSENTS EXCUSES :

Sylvie GAUCHER, Pierre MAISONNAT,

Marie FERNANDEZ,

Isabelle MASSEBEUF,

Christophe MATHON, Franck FERROUSSIER, Claude BRUN,

Pouvoir : sans objet

Secrétaire de séance : Philippe INARD

EN EXERCICE : 18 PRESENTS : 11 (11 voix) VOTANTS : 11

Quorum : 10

Le Bureau Exécutif

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'accord cadre du 13 juillet 2021 relatif au télétravail dans la fonction publique,
- Vu l'arrêté du 23 novembre 2022,
- Vu la délibération du Bureau Exécutif 201719 portant mise en place du télétravail,
- Vu la délibération du Bureau Exécutif 201902 précisant les règles d'application du télétravail
- Vu le rapport

Considérant la politique de télétravail au sein de la structure depuis 2017,

Considérant l'augmentation des coûts de l'énergie pour les agents en télétravail,

Décide à l'unanimité des voix :

- ARTICLE 1 : D'APPROUVER la mise en place de l'indemnité forfaitaire de télétravail à compter du 1er avril 2023
- ARTICLE 2 : DE DIRE que les crédits seront inscrits au budget.

Le Président



Didier-Claude BLANC

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif dans les deux mois à compter de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Grenoble.

Il est possible de solliciter durant cette durée un recours gracieux ou hiérarchique auprès de l'administration.

Sens des votes

Pour	Didier Claude BLANC, Claude AURIAS, Max TOURVIEILHE, Jacques LADEGAILLERIE, Franck SOULIGNAC, Virginie BONNET-FERRAND, Aurelien FERLAY, Christel FALCONE, Christian REY, Philippe INARD, Jérôme LEBRAT
Contre	
Abstention	